



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-quatrième session

Rome, 26-30 mai 2014

Examen du Plan d'incitation au paiement rapide des contributions

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier, Division des finances
Tél.: +39 06 570 54676

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk116f

RÉSUMÉ

- À sa cent cinquante et unième session, en novembre 2013, le Comité financier avait proposé d'inscrire l'examen de l'efficacité et du coût du Plan d'incitation à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire de 2014.
- Pour faciliter cet examen, le présent document analyse l'impact de ce plan sur les taux de recouvrement au cours des 12 dernières années, donne des informations sur le coût estimé de sa gestion et propose une synthèse des précédentes délibérations du Comité sur le sujet.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner les informations présentées et à rendre compte au Conseil des conclusions de cet examen.

Historique

1. À sa cent cinquante et unième session, en novembre 2013, durant l'examen du taux de remise qu'il conviendrait d'appliquer aux contributions de 2013 remplissant les conditions d'octroi en vertu du Plan d'incitation au paiement rapide des contributions, le Comité financier a été informé que le coût de traitement du Plan pourrait être supérieur au montant total estimé de la remise. Le Comité a alors proposé d'examiner l'efficacité de ce plan, en y incluant son coût, lors de sa prochaine session ordinaire en 2014.
2. Le présent document analyse l'impact du Plan d'incitation sur les taux de recouvrement au cours des 12 dernières années, donne des informations sur le coût estimé de gestion du Plan et propose une synthèse des précédentes délibérations du Comité sur ce sujet.

Impact du Plan d'incitation sur les taux de recouvrement

3. Le tableau ci-après présente une analyse du taux de recouvrement des contributions au Programme ordinaire sur les 12 dernières années, assortie d'informations comparatives sur le nombre de Membres présentant les conditions requises pour bénéficier d'une remise au titre du Plan d'incitation, et du montant total de remise consenti chaque année.

4. Les faibles taux de recouvrement des années 2005, 2008 et 2013 ont été attribués à des retards dans le calendrier des paiements de grands bailleurs de fonds. Les taux de recouvrement observés les autres années ont été relativement similaires, ce qui semble indiquer que le Plan n'a pas eu d'effet incitatif notable au paiement rapide des contributions.

Tableau 1

Année	Nombre de Membres ayant droit à une remise	Taux de remise (contributions en USD) (%)	Taux de remise (contributions en EUR) (%)	Remise totale consentie (USD)**	Taux de recouvrement (%)
2001	20	1,70	s/o	107 121	93
2002	38	0,45	s/o	96 327	92
2003	46	0,33	s/o	77 053	89
2004*	35	0	0	0	89
2005*	40	0	0	0	75
2006*	37	0	0	0	88
2007*	53	0	0	0	91
2008*	38	0	0	0	82
2009	50	0,03	0,43	95 822	91
2010	53	0,07	0,10	45 127	93
2011	51	0,04	0,21	96 262	82
2012	47	0,01	0,15	49 536	89
2013	55	0,01	0,03	10 279	84

* Pendant la période 2004-2008, le taux de remise a été fixé à 0 pour cent par le Comité financier.

** Pour permettre la totalisation (en USD) des montants de remise consentis, celles calculées en EUR ont été converties au taux de change en vigueur à la date d'application de la remise.

5. Les résultats de cette analyse confirment les conclusions de l'enquête menée auprès des États Membres en 2005 pour recenser les problèmes influant sur le calendrier des paiements ou les motifs de non-paiement des contributions. Cette enquête a indiqué que le principal facteur déterminant le calendrier des paiements était le cycle budgétaire annuel au niveau national¹.

Coûts de gestion du Plan

6. Les principaux coûts de gestion du Plan sont liés aux ressources engagées pour calculer les montants de remise consentis à chacun des Membres y ayant droit et les intégrer dans les évaluations annuelles communiquées aux Membres, ainsi qu'aux opérations comptables y afférentes. Le coût de ces activités est estimé à 7 500 USD par an². Étant donné que celles-ci sont réparties entre de nombreuses personnes, leur suppression n'entraînerait que peu d'économies concrètes; les avantages retirés prendraient plutôt la forme de gains de productivité, le personnel disposant alors de plus de temps pour se consacrer à d'autres activités.

7. On notera que le coût du calcul des remises ne varie pas en fonction de la valeur de celles-ci. Si le montant dû à un Membre en particulier peut parfois être très faible (on peut voir que la liste des Membres ayant droit à une remise au 31 décembre 2013³ fait apparaître des montants inférieurs à 1 USD), cela ne peut être confirmé qu'une fois le calcul effectué.

Précédentes délibérations du Comité financier

8. À sa cent huitième session (du 27 septembre au 1^{er} octobre 2004), le Comité a réitéré l'opinion qu'il avait déjà exprimée au cours de plusieurs sessions précédentes, à savoir que le Plan d'incitation n'avait aucun effet sur le paiement rapide des contributions par les États Membres, en faisant remarquer que les Membres qui réglaient intégralement leurs contributions avant le 31 mars chaque année n'étaient probablement pas motivés par le bénéfice modeste prévu par ce plan. Le Comité a examiné et débattu les taux de remise proposés pour les contributions 2005 en USD et EUR, puis a décidé que ces taux devraient être fixés à zéro. Cette mesure ferait clairement entendre à tous les Membres que, selon le Comité financier, ce plan était inefficace.

9. À sa cent neuvième session (du 9 au 13 mai 2005), le Comité a noté que le taux de recouvrement avait augmenté, malgré le taux de remise égal à zéro, mais il a estimé que cette analyse ne permettait pas d'arriver à une conclusion définitive concernant l'effet incitatif réel du Plan à obtenir le paiement rapide des contributions par les États Membres. Pour que les effets du taux de remise égal à zéro sur la date de paiement des contributions des Membres puissent être analysés sur une longue période, le Comité a recommandé le maintien à zéro des taux applicables aux contributions de 2006 en USD et EUR.

10. À l'issue de la période 2004-2008 durant laquelle le taux de remise avait été maintenu à zéro, lors de sa cent vingt-huitième session (du 27 au 31 juillet 2009), le Comité, considérant alors qu'il était important d'envoyer un signal aux Membres de sorte que ceux-ci s'acquittent de leurs cotisations au plus tôt, a accepté que l'on revienne à un taux de remise positif pour ceux qui paieraient leur dû en totalité avant la fin du premier trimestre 2009.

11. Des taux de remise positifs ont ensuite été reconfirmés par le Comité en 2010, 2011, 2012 et 2013.

12. Le dernier examen en date de cette question a eu lieu à la cent quarante-huitième session du Comité (du 18 au 22 mars 2013), lors de laquelle, après un débat sur l'efficacité et le coût du Plan d'incitation et considérant qu'il était important d'envoyer un signal fort aux Membres sur la nécessité d'un règlement ponctuel de leurs contributions, le Comité financier a décidé de conserver le Plan d'incitation⁴.

¹ FC 115/8, paragraphe 12.

² Calculé sur la base estimée de 6 jours d'EPT répartis sur différentes classes de personnel.

³ FC 147/6, tableau page 5.

⁴ CL 146/3, paragraphe 18.